



MINISTÈRE DES TRANSPORTS – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Contrat : 5230-02-0905

Projet : 20-5200-9681

Commentaires sur la soumission

Bordereau 02 (202) : Maintien de la circulation et signalisation temporaire

Article 007 : Maintien d'une entrave de voie (TLD 026)

ok Le prix soumissionné est presque 2 fois le prix estimé qui était semblable à celui du lot 2. La quantité est plus basse que requise réellement car il a été décidé d'acheter les panneaux au lieu de payer cet item. À faire attention en surveillance.

Article 007 : Maintien d'une fermeture d'une voie (TLD 027, 028, 058 ou 059)

ok Le prix soumissionné est 2 fois plus élevé que le prix estimé qui était semblable au prix du lot 2. La quantité est basse car il ne devrait pas y avoir beaucoup de situation ou une voie restera fermée et serait payée en maintien. Si l'entrepreneur a interprété cela différemment et que ça devient litigieux il y aura toujours possibilité d'acheter les panneaux. À faire attention en surveillance.

Article 051 : Installation de panneaux sur support de bois au sol

ok Le prix soumissionnée est près de 7 fois plus élevé que le prix estimé qui était semblable au prix du lot 2. Le prix soumissionné est nettement exagéré lorsque comparé au prix de l'article 053 (installation de panneaux sur support d'acier au sol) qui représente le même genre d'ouvrage. L'entrepreneur a probablement pensé que la quantité prévue de 10 unités est trop petite mais ce genre d'installation n'est plus utilisé très souvent depuis quelques années. D'ailleurs, au lot 2, aucune quantité n'a été payée à cet item. À faire attention en surveillance.

Article 055 : Installation de panneaux sur glissière rigide en béton

ok Le prix soumissionné est près de 4 fois plus élevé que le prix estimé qui était semblable au prix du lot 2. Le prix soumissionné es exagéré lorsque comparé

aux prix payés depuis quelques années. L'entrepreneur a probablement pensé que la quantité prévue de 30 unités est trop petite. Cette quantité est semblable à celle payée au lot 2. À faire attention en surveillance.

Article 060 : Effacement de flèches et macles

* Le prix soumissionné est près de 3 fois plus élevé que le prix estimé. La quantité de 200 unités nous apparaît suffisante. À faire attention en surveillance.

Article 068 : Délinéateurs

* Le prix soumissionné est près de 2,5 fois plus élevé que le prix estimé. La quantité estimée (1000 unité) est aléatoire car cet item sera requis seulement en cas de problèmes climatiques (pluie) récurrents. Même si elle était doublée elle ne représenterait qu'un somme additionnelle de 5 000 \$ ce qui n'aura pas un impact majeur sur les coûts du contrat. Il faudrait être très malchanceux pour utiliser ce poste de façon régulière et abusive. Cela impliquerait probablement des problèmes plus graves ailleurs.

Bordereau 03 (210) – Terrassement, structures de chaussée, drainage, conduites d'eau et travaux divers

Articles 16 à 19 : Matériaux recyclés

La fabrication de matériaux MR-MG-112 est plus cher que l'achat de MG-112. Les prix ont augmenté cette année. Par contre, la quantité d'emprunt MG-112 est faible.

Articles 23 à 25 : Muret architectural

Les détails sont un peu modifié, mais les quantités restent les mêmes, à part l'article sur les éléments de béton qui diminuera car la forme est réduite. Les éléments architecturaux impliquent des coffrages compliqués.

Article 28 : Glissière rigide 375 mm

La quantité augmentera de 250 mètre linéaire. Le prix unitaire est moins élevé que l'estimation.

Article 33 : Remblais sans retrait

La quantité n'est pas défini, l'article est là pour avoir un prix unitaire au besoin.

Article 70 à 74 et 79 à 84 : nettoyage et réparation de l'égout existant

Les quantités ne sont pas définies pour ces articles ceux-ci proviendront des résultats de l'inspection télévisée. Les prix unitaires sont donc très élevés car il est possible que la mobilisation de l'équipe soit requise pour de très faible quantité.

Suggestion : renégocier les prix suites à l'inspection télévisée et l'évaluation de la quantité de travail à effectuer.

Bordereau 06 : Ponts d'étagement W1, W2 et W3 et murs de soutènement M1 à M5, M7 et MA

Articles 19, 54, 55, 63, 64, 71, 72, 82, 83, 94, 95, 107 et 108 : Armature et armature galvanisée

Une quantité de ± 260000 kg sera ajoutée. Cette modification a fait l'objet de l'addenda 9, qui fut préparé et transmis au Ministère mais qui ne fut pas émis par ce dernier. Les coûts élevés de cet item est contrebalancé par une baisse des prix unitaires du béton.

Articles 11, 48, 66, 77, 88 et 113 : Excavation de 1^{re} classe pour ouvrages d'art

Une quantité totale de 10571 m^3 sera retranché.

Articles 12, 49, 67, 78, 89, 103 et 113 : Excavation de 2^e classe pour ouvrages d'art

Une quantité totale de 27528 m^3 sera retranché.

Article 23 : Barre Dywidag verticale (W3-1)

Cet article sera annulé.

Article 42 : Béton pour glissière et trottoir

La faible quantité associée à cet item (13 m^3) peut expliquer le prix unitaire élevé.

Article 44 : Imperméabilisation au polymère de silicone

La faible quantité associée à cet item (89 m^2) peut expliquer le prix unitaire élevé.

Article 125 : Enlèvement et pose du mur intimité

Le travail associé à cet élément peut être très variable en fonction de l'état des panneaux à enlever.

Bordereau 07 (240) – Éclairage

Article 26 : Fourniture de 4 boulons et cercle de boulonnage intégré à la structure (393 mm diam)

Une unité sera ajoutée

Article 27 : Fourniture de 4 boulons et cercle de boulonnage intégré à des structures (270 mm diam)

4 unités seront ajoutées

Bordereau 10 (250) – Signalisation verticale

Article 29 : Massif de fondation intégré à une glissière en béton M/BC-375

Article annulé

Article 30 : Massif de fondation intégré à un mur de soutènement

Le type de base est non défini car elle doit être intégrée au mur de soutènement temporaire de la sortie Rockland. Le mur doit être conçu par l'entrepreneur. Le prix peut être renégocié lorsque le type de base sera connu.

Préparé par : [REDACTED] ing.
[REDACTED], ing.
[REDACTED] ing.

Date : 2003-02-21

21 février 2003

Contrat : 5230-02-0905
Projet : 20-5200-9681